**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Kenya**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 23 janvier 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

La France salue les avancées au Kenya concernant notamment les droits des femmes. Pour autant, des efforts restent à faire. La France fait les recommandations suivantes:

1. Abolir formellement la peine de mort pour tous les crimes

2. Poursuivre les efforts de lutte contre la torture en mettant effectivement en œuvre sur l’ensemble du territoire la loi de prévention de la torture adoptée en 2017

3. Lutter contre les discriminations à l’égard des personnes LGBTI et abroger les dispositions pénalisant l’homosexualité;

4. Mettre fin aux violences à l’égard des femmes et des filles et éradiquer les mutilations génitales féminines;

5. Veiller à ce que toutes les accusations à l’égard des forces de l’ordre fassent l’objet d’enquêtes judiciaires transparentes et impartiales ;

6. Veiller à la sécurité des défenseurs des droits de l’Homme;

7. Ratifier la Convention internationale contre les disparitions forcées.

La France souhaite au Kenya plein succès pour son examen./.